

---

 DE LA FAURIE DE MONBADON,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, COMTES DE MONTCASSIN; — BARONS DE MONBADON et DE VILLANDRAUT; — VICOMTES DE POMMIERS; — SEIGNEURS D'AGOS, MASPÉRIÈS, NUILLAC, BARRE, REYNIER, FEYDEAU, etc.; — *en Bordelois, Lannes, Albret, Bazadois, etc.*

---

ARMES : Coupé, au 1, d'or, à 5 étoiles rangées de sinople; au 2, d'azur, au lion d'or. Couronne de comte. Supports : deux lions. Croix de Saint-Louis et étoile de la Légion-d'Honneur appendues au bas de l'écu, entouré du manteau de pair et sommé d'une couronne de comte.

---

Cette famille, fixée dans les Lannes et la Gascogne dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, s'est distinguée dans les armes et dans la magistrature. L'ancienneté de son nom, constatée par une foule de monuments historiques, est des plus respectables; ses alliances sont certainement des plus distinguées; ses services jusqu'à nos jours ressortiront du travail généalogique ci-après, lequel a été dressé exclusivement sur titres qui nous ont été communiqués, et plus particulièrement sur les renseignements puisés dans notre cabinet.

Bernard DE LA FAURIE fut témoin, vers l'année 1080, ainsi que Raymond de Vassinhac, Félicien de La Mothe, Pierre de Gal, Geoffroy d'Aymeric et Gérard de La Salle, à l'acte d'une donation faite à l'abbaye de Dalon par Guy de Lastours, qui, avec le consentement de Golfier de Lastours, son père, abandonna à cette abbaye la troisième partie du Mas de La Bosse (*Cartul. de Dalon, fol. 23*; DE COURCELLES, *Histoire des Pairs de France, t. IX*).

Gérald DE LA FAURIE, de la paroisse d'Allassac, au diocèse de Limoges, vendit à Bertrand de Vassinhac de Mier, damoiseau, par acte passé devant Guillaume La Treille, notaire à Rocamadour, en Quercy, le mardi avant la fête de Sainte-Marie-Magdeleine 1321, neuf setiers d'avoine et quatre setiers de froment, avec seigneurie et acapte, mesure de Colonges, pour le prix de 25 livres tournois, en présence d'Étienne de Saint-Cire (*Ibid.*).

Pierre DE LA FAURIE était maire de Libourne en l'année 1400 (*Ibid., t. VII; Hist. de Libourne, t. II, p. 251*).

Jean DE LA FAURIE était l'un des archers des gardes du corps du roi Louis XI en l'année 1475 (*Hist. de Gascogne, t. IV, p. 448*).

Hugues DE LA FAURIE, homme d'armes <sup>(1)</sup>, assista en cette qualité à la revue faite à Castres, en Albigeois, sous la charge de Monseigneur d'Albret, le 27 juin 1498 (*Ibid.*, t. VI, p. 145).

Enguot DE LA FAURIE, aussi homme d'armes, se trouvait à la revue passée au camp de La Moye, dans la province de Mantoue, sous la charge de Monseigneur de Duras, en l'année 1506 (*Ibid.*, t. VI, p. 141).

I. N... DE LA FAURIE eut deux fils :

- 1° Menjon, dont l'article suit;
- 2° Pierre de La Faurie, mort au service du Roi, dans la ville de La Réole, quelques jours avant le 3 décembre 1597.

II. Menjon DE LA FAURIE, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Poyanne dès l'année 1586, fit son testament dans la ville de Saint-Sever avant de partir pour l'armée. Il mourut au service du Roi, à La Réole, en 1597, et laissa de Jeanne du MARTIN, sa femme, qui se remaria avec Bernard de Cabiro, sieur du Hauriet :

- 1° Arnaud, dont l'article suit;
- 2° Jean de La Faurie;
- 3° Noël de La Faurie, mort avant son père et le même jour que sa sœur ;
- 4° Marie de La Faurie.

III. Arnaud DE LA FAURIE, procureur du Roi au siège de Saint-Sever, puis secrétaire ordinaire de la Chambre du roi Henry IV, par lettres-patentes données à Fontainebleau le 27 septembre 1604, habitait en sa maison du Castera, près Saint-Sever. Par enquête du 15 décembre 1597, il fit certifier les décès de ses frère, sœur, père et oncle. Parmi les attestants on remarque : Bertrand du Martin, oncle d'Arnaud de La Faurie ; Bernard de Cabiro, époux de Jeanne du Martin, sa mère ; Marc-Antoine de Navailles, seigneur baron de Dunes et de Banos ; Jean de Gérard, écuyer, sieur d'Aunès ; Zacharie de

<sup>(1)</sup> Chaque compagnie avoit cent lances ou hommes d'armes, et chaque homme d'armes avoit avec lui cinq personnes. Pour faire une lance garnie ou fournie, ainsi qu'on parla depuis, il devoit avoir trois archers, un coutillier, c'est-à-dire, comme l'interprète le sieur Godefroy, un écuyer, ainsi appelé d'une espèce de couteau ou de bayonnette qu'il portoit au côté, comme les Fuseliers de notre temps, et enfin un Page ou un Valet.

Ainsi chaque compagnie étoit composée de six cents hommes tous à cheval, et les quinze ensemble faisoient neuf mille chevaux, sans y comprendre quantité de volontaires, qui regardèrent comme une grande grâce d'être agréés à cette Gendarmerie, et y servoient à leurs dépens dans l'espérance d'y avoir, avec le temps, une place de Gendarme.

Le nombre de ces volontaires et des autres qui s'attachoient aux capitaines et aux autres officiers, fut si grand dans la suite, qu'une compagnie de cent hommes d'armes comprenoit quelquefois jusqu'à douze cents chevaux.....

.....  
Chaque Gendarme avoit quatre chevaux, un pour un valet, un autre pour porter son bagage, un cheval de bataille qu'il laissoit dans le lieu de la garnison, aussi bien que son harnois, quand il en sortoit avec congé pour ses affaires domestiques, et un courtaut ou bidet pour faire ses voyages. Chaque archer n'avoit que deux chevaux ; ils marchaient toujours par étapes, et ce qu'on devoit leur fournir dans leurs logements étoit réglé.

Les Gendarmes étoient Gentilhommes, etc., etc.

(*Histoire de la Milice Française, par DANIEL, t. 1, p. 211 et suivantes; Ordonnances de Charles VII.*)

Ladoue, écuyer, sieur dudit lieu; Jean du Roy, capitaine et gendarme de la compagnie du sieur de Poyanne; Jean du Sault, habitant de Saint-Sever; Sever de Tuquoy, avocat du Roi, etc. Arnaud de La Faurie fit son testament le 18 juillet 1607, et vivait encore le 5 mars 1620. Il laissa de son mariage avec Marguerite DE CLOCHE :

- 1<sup>o</sup> Mathieu de La Faurie, institué héritier universel de son père en 1607;
- 2<sup>o</sup> Christophe, qui a continué la descendance;
- 3<sup>o</sup> Jean de La Faurie, nommé bachelier en droit, par diplôme du 15 novembre 1657;
- 4<sup>o</sup> Jeanne I de La Faurie;
- 5<sup>o</sup> Catherine de La Faurie, mariée, par contrat du 14 janvier 1621, avec le sieur de Brethous;
- 6<sup>o</sup> Jeanne II de La Faurie;
- 7<sup>o</sup> Isabeau de La Faurie.

IV. Christophe DE LA FAURIE épousa, par contrat du 6 janvier 1652, passé devant Subercaze, notaire royal, damoiselle Éléonor DE LA MOTHE. Il fit son testament le 5 octobre 1658, et mourut avant le 8 octobre même année, époque où eut lieu l'inventaire de ses biens meubles, devant de Rougier, notaire royal. Il laissa de sondit mariage :

- 1<sup>o</sup> Arnaud de La Faurie, licencié en droit de la Faculté de Paris, par diplôme du 10 juillet 1675, épousa à Paris N... Moziès, dont :

Noble Jean de La Faurie, sieur d'Agos, capitaine d'une compagnie dans le second bataillon du régiment de Monsieur le comte de Toulouse, par commission du 12 août 1690, capitaine de grenadiers au même corps le 29 novembre 1695, puis capitaine au régiment d'Artois, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'État du Roi, en date du 5 octobre 1700. Il épousa dame Élisabeth D'ABZAC DE LA DOUZE, fille de Pierre II d'Abzac de La Douze, marquis de La Douze, baron de Lastours, premier baron de Limosin, et de Finette de Pichon, sa seconde femme. De ce mariage :

Jean-Zacharie de La Faurie, baron de Villandraut, seigneur de Maspériès et de Nuillac, vicomte de Pommiers, président à mortier de la Cour des Aydes de Paris, ensuite conseiller-lay et conseiller honoraire en la Cour de Parlement de Bordeaux. — Sa branche est éteinte.

- 2<sup>o</sup> Jean I, qui a continué la descendance;
- 3<sup>o</sup> Jean II de La Faurie, qui obtint des lettres de tonsure le 20 décembre 1686;
- 4<sup>o</sup> Agnès de La Faurie, religieuse au couvent de Notre-Dame de Bordeaux le 23 mars 1689.

V. Jean DE LA FAURIE, conseiller au sénéchal et présidial de Guienne, par l'acquisition qu'il fit de cette charge, appartenant au sieur La Fargue, en 1658, fut nommé juge de Blasimont le 24 octobre 1675, et reçu dans cet office le 11 janvier 1676. Il avait épousé, par contrat passé le 2 février 1664, demoiselle Marie DE REYNIER DE BARRE, et laissa de cette union :

- 1<sup>o</sup> Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2° Christophe de La Faurie, prêtre, curé de Pontaut en 1711, puis archiprêtre de Brassens et curé de Dousses, testa le 6 avril 1724, devant Lagoffin, notaire ;

3° Jean de La Faurie, prieur de Saint-Florentin et curé de Saint-Estèphe, né le 6 avril 1676.

**VI. Messire Jean-Baptiste DE LA FAURIE**, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, acquit cette charge du sieur Dudon, le 22 décembre 1705, en fut pourvu le 25 février 1704, et y fut reçu et installé le 9 mars suivant. Nommé conseiller honoraire le 14 juillet 1733, par lettres-patentes enregistrées le 5 août de la même année, après avoir vendu sa charge au sieur del Py de La Roche le 9 mars 1732, il vivait encore en 1757, époque à laquelle on le trouve porté sur la capitation des gentilshommes du Bordelois. Jean-Baptiste de La Faurie possédait les seigneuries de Feydeau, Reynier, Barre, et la baronnie de Monbadon, celle-ci du chef de sa femme, Marie DE LAGEARD, qu'il avait épousée par contrat du 18 juillet 1717, fille aînée de noble François de Lageard, chevalier, seigneur, baron de Monbadon, seigneur de Semens. De ce mariage :

1° Christophe, dont l'article suit ;

2° Haute et puissante dame Anne de La Faurie de Monbadon, dame d'honneur de Mesdames de France, filles de Louis XV, mariée à haut et puissant seigneur Émeric-Joseph de Durfort-Civrac, chevalier, seigneur, marquis, puis duc de Civrac, marquis de Génissac, ambassadeur de France près la République de Venise, près du Roi de Naples, et ensuite près de Leurs Majestés Impériales et Royales, chevalier d'honneur de Madame Victoire de France et chevalier des Ordres du Roi. Elle testa, les 7 juillet 1772 et 25 juin 1780, en faveur de ses enfants : le duc de Lorge, la marquise de Donnissan et la comtesse de Chastellux.

**VII. Messire Christophe DE LA FAURIE DE MONBADON**, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur baron de Monbadon, comte de Montcassin, seigneur de Reynier, Feydeau et autres places, fut reçu conseiller au Parlement de Bordeaux en 1748, et fit son testament le 6 mars 1772. Il avait épousé, par contrat passé devant Perrens, notaire, le 20 août 1747, dame Jeanne RAYMOND DE LA LANDE, fille de messire Jean Raymond de La Lande, seigneur de Belin, Béliet, Mons et autres lieux, conseiller du Roi en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux, et de feu dame Jeanne de Pudal. De ce mariage :

1° Laurent, dont l'article suit ;

2° Messire Pierre de La Faurie, chevalier de Monbadon, mort avec le grade de lieutenant de vaisseau en 1792. Il avait fait les campagnes de l'Inde, et avait assisté en 1789 à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux.

3° Marie de La Faurie de Monbadon, née le 30 juin 1750, mariée, par contrat du 6 janvier 1770, avec Jean d'Abbadie, président à mortier au Parlement de Pau ;

4° Jeanne I de La Faurie de Monbadon, mariée à messire Léon, comte de Beaumont-sur-Oise, ancien mousquetaire ;

5° Jeanne II de La Faurie de Monbadon.

**VIII. Messire Laurent DE LA FAURIE**, comte de Monbadon, chevalier, seigneur, baron

de Monbadon, comte de Montcassin, seigneur de Reynier et autres lieux, pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc., naquit à Bordeaux le 3 août 1757. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes; fut nommé sous-lieutenant au régiment Dauphin-Cavalerie le 24 avril 1772; eut rang de capitaine de cavalerie le 24 avril 1777; attaché en ladite qualité au régiment de Royal-Piémont-Cavalerie par ordre du même jour; capitaine réformé le 28 février 1778; capitaine en second le 22 mai 1779; mestre de camp en second (colonel en deuxième) dans le régiment d'Auvergne-Infanterie le 1<sup>er</sup> janvier 1784; colonel attaché à ce régiment par ordonnance du 17 mars 1788; assista en 1789, comme baron de Monbadon, à l'Assemblée de la Noblesse de Bordeaux et à celle d'Albret; membre du Collège électoral et du Conseil Général de la Gironde le . . . . . 1800; maire de la ville de Bordeaux le 14 septembre 1805; membre de la Légion-d'Honneur le 28 avril 1806; présenté comme candidat au Sénat, par le Collège électoral de la Gironde, en novembre 1807; gouverneur du Palais Impérial de Bordeaux en mai 1808; sénateur le 8 mars 1809; comte de l'Empire, avec institution de majorat, le 25 octobre 1811; officier de la Légion-d'Honneur le 6 avril 1815; pair de France le 4 juin 1814; chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis le 30 août 1814; maréchal des camps et armées du Roi le 10 mars 1815; pair de France héréditaire en juillet 1815; président du Conseil Général de la Gironde de 1817 à 1827; président du Collège électoral de la Gironde en 1820; commandeur de la Légion-d'Honneur le 1<sup>er</sup> mai 1821; grand officier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 août 1824.

M. le comte de Monbadon est décédé à Bordeaux le 29 décembre 1841. On peut voir dans le tome III, pages 282 et 283, de l'*Histoire de Libourne*, et dans le journal *l'Indicateur*, de Bordeaux, du 31 décembre 1841, des appréciations de sa vie publique et privée, où l'éloge est peut-être inférieur à la vérité. Il nous suffira de rappeler ici les périodes les plus saillantes de l'existence de M. le comte de Monbadon.

Sa nomination à la mairie de Bordeaux rétablit dans cette ville l'ordre, la police et la bonne administration, dont on n'avait plus souvenir depuis 1789; on lui doit l'abolition des patentes payées à Bordeaux par les teneurs de Jeux de hasard. Avec Monseigneur d'Aviau, il établit à Bordeaux six écoles gratuites pour les pauvres, sous la direction des Frères de la Doctrine chrétienne. En 1852, son influence contribuait à la construction du grandiose pont de Cubzac.

M. le comte de Monbadon avait épousé mademoiselle Rose-Michelle DE CHAPERON DE TERREFORT, morte en 1805, fille de messire François-Joseph de Chaperon de Terrefort, conseiller à la Tournelle du Parlement de Bordeaux, seigneur de Terrefort, baron de Tustal, de Calamiac et de Jos, mort sur l'échafaud révolutionnaire, et de dame N... de Gaigneron des Vallons, celle-ci cousine de Marie-Rose-Joséphine de Tascher de La Pagerie, épouse de Napoléon I<sup>er</sup> et grand'mère de Napoléon III. De ce mariage sont issus :

- 1° Julien-Amédée, dont l'article suit;
- 2° Jeanne-Léontine de La Faurie de Monbadon, née au mois de mai 1801, mariée avec Henry, baron de Malet de Sorges, auditeur au Conseil d'État et sous-préfet de Périgueux du temps de l'Empire, puis conseiller à la Cour royale de Bordeaux ;
- 3° Marie-Zélima de La Faurie de Monbadon, née au mois d'août 1803, mariée, par contrat du 4 novembre 1824, avec Philippe-Armand, baron de Vassal-Cadillac.

**IX. Julien-Amédée DE LA FAURIE**, comte de Monbadon, chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Bordeaux le 12 novembre 1796, entra au service en 1810 comme page de Napoléon I<sup>er</sup>. Devenu premier page, il fit, avec l'empereur, la campagne de 1814, avant l'abdication. Nommé lieutenant de cavalerie le 15 mars de la même année, il devint plus tard capitaine commandant aux hussards de la garde royale, avec rang de chef d'escadron, le 9 mai 1821 ; il en exerça les fonctions jusqu'au licenciement de ce régiment, en 1830. Mis en non activité, par le fait de ce licenciement, avec le brevet de chef d'escadron, il a été admis à la retraite en 1842.

M. le comte de Monbadon avait été institué héritier de la pairie de son père par ordonnance du mois de juillet 1815 et par lettres-patentes du roi Louis XVIII des années 1817 et 1823. Il a épousé en 1833 mademoiselle Laurence-Félicité-Évelina D'ABBADIE, sa cousine, fille de M. Laurent d'Abbadie, ancien député, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de madame Anne-Colombe-Amélie Ferrand. De ce mariage :

Adèle-Laurence-Amélie de La Faurie de Monbadon, mariée à M. Louis-Barthélemy, vicomte de Las Cases-Beauvoir, lieutenant de vaisseau, officier de la Légion-d'Honneur, décoré de l'Ordre du Mérite.

